

DANS CE NUMÉRO**Services publics et démocratie**

> Air, transport, chauffage, où allons-nous ?

> Déchets, culture, alimentation, que voulons-nous ?

La CREA écolo

*le journal des écologistes de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe***EDITO**

LE CREA ÉCOLO QUE VOUS LISEZ, A L'AMBITION D'ÊTRE LE PREMIER NUMÉRO D'UNE LONGUE SÉRIE QUI ABORDERA LES NOMBREUX SUJETS D'ÉCOLOGIE QUI SONT CONCERNÉS PAR LES COMPÉTENCES DE LA CREA : TRANSPORTS COLLECTIFS, GESTION DE L'EAU, DÉCHETS, QUALITÉ DE L'AIR, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, MAIS AUSSI DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, HABITAT, SPORT ET CULTURE, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, JEUNESSE...

ELUS, MILITANTS TRAVAILLANT ET VIVANT SUR CE TERRITOIRE, NOUS AVONS VOULU CETTE PAROLE ÉCOLO POUR PALLIER LE DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION, DONT LES REPRÉSENTANTS NE SONT PAS ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT MAIS DÉSIGNÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMUNES ADHÉRENTES AU SEIN DE LEUR MAJORITÉ.

OUTRE LE PROBLÈME DE REPRÉSENTATION DES OPPOSITIONS MUNICIPALES, CE FONCTIONNEMENT POSE LE PROBLÈME DE LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS DEVANT LEURS ÉLECTEURS SI CES DERNIERS SOUHAITAIENT SANCTIONNER UNE POLITIQUE QUI LES MÉCONTENTERAIT DANS LES URNES.

POUR Y REMÉDIER, LES ÉCOLOGISTES DÉFENDENT UNE ÉLECTION AU SUFFRAGE DIRECT DES ÉLU-ES COMMUNAUTAIRES À L'IMAGE DU SYSTÈME MIS EN ŒUVRE DANS LES TROIS GRANDES VILLES DE PARIS, LYON ET MARSEILLE (PLM).

EELV - CREA

SOMMAIRE**PAGE 1**

Edito

Le Dossier écolo : Qualité de l'air

PAGE 2-3

Actu

Culture

PAGE 4

Zoom : Les SPL

Carte

Contacts

Le dossier écolo**QUALITÉ DE L'AIR :
UNE HISTOIRE DE PARTICULES****POLLUTION AUX PARTICULES**

Le début de l'année 2012 a été marqué par d'importants pics de pollution de l'air aux particules. Entre janvier et mars, le seuil d'information et recommandation aux personnes sensibles a été franchi 24 fois dans notre région et le seuil d'alerte à la population 5 fois.

Rappelons que cette pollution est responsable de 42000 décès prématurés par an au niveau national dont 110 dans notre agglomération (étude Aphékom mars 2011). Une étude INSERM de 2008 indique qu'à Paris, Grenoble et Rouen, 10% des cancers du poumon sont attribuables à l'exposition aux particules. Cette pollution est également responsable de nombre de pathologies chroniques qui affectent la santé de tous, telles qu'asthmes, allergies et maladies cardiovasculaires. Le coût sanitaire de la pollution aux particules est évalué à 30 milliards € par an au niveau national.

**LA COMMUNICATION D'AIR NORMAND
ET L'INACTION DE L'ÉTAT**

Fin mars, Air normand indique dans un point presse les causes multiples de cette pollution, une partie d'entre elles provenant d'autres régions. Le chauffage au bois et les épandages agricoles sont montrés comme prépondérants. Au niveau régional, le trafic routier n'est responsable qu'à 14% et une station de mesure à Sotheville-lès-Rouen laisse apparaître en 2009 une part de seulement 5% pour la combustion liée au trafic automobile, en précisant tout de même « *qu'en bordure immédiate du trafic une pollution supplémentaire de particules liées au trafic devrait être observée* ».

RÉACTION

Pascal Magoarou, vice-président à la CREA et à Air normand, rappelle que la pollution routière reste très importante dans l'agglomération (comme le prouvent les valeurs élevées en dioxyde d'azote, marqueur fiable de cette pollution) et qu'il ne faut pas la sous-estimer.



Il s'étonne qu'aucune mesure ne soit prise par le Préfet lors des dépassements des seuils, comme cela existe dans de nombreuses autres régions. Les élus EELV de la CREA, soutenus par les élus régionaux, communiquent sur ce principe auprès des médias, et dans des courriers adressés à Air normand et au Préfet.

**UN FRÉMISSEMENT DE MESURES
NON CONTRAIGNANTES**

Dans la suite des interventions des écologistes, le préfet recommande, lors du dernier dépassement du seuil d'alerte, d'appliquer les mesures prévues par l'arrêté du 16 janvier 2012, notamment la limitation de l'usage des véhicules diesel sans filtres à particules et des transports routiers de transit. Ce ne sont que des recommandations, non contraignantes, donc pas appliquées...

Notons qu'outre ces décisions déjà légères, le préfet « oublie » de reprendre une des mesures de l'arrêté de janvier : le report des épandages agricoles. Pour ne pas froisser le lobby de l'agriculture productiviste ?

A quand des actions volontaristes pour la protection de la santé de nos concitoyens ?

En commençant par « sortir » les camions du centre ville de Rouen - spécificité unique en France - pour les obliger à utiliser la rocade sud, construite pour eux, entre le rond-point des vaches et le Parc des expositions, pour accéder au secteur portuaire.

Contraindre les camions à 20 km de plus, ou se satisfaire de l'impact sanitaire de la pollution de l'air sur la population : **que devons-nous choisir ?**

EELV Plateau Est

TRANSPORTS EN COMMUN : UNE MOBILITÉ DURABLE PASSE PAR UN SERVICE PUBLIC INNOVANT

Nombre d'habitants des plateaux Est de Rouen a pour seul recours la voiture individuelle, à un coût sans cesse croissant, pour les trajets domicile-travail, études ou loisirs, rejoignant vers Rouen les camions de marchandises et de céréales qui engorgent la RN31 et la RN14.

Il est urgent de mettre en œuvre des solutions alternatives de transports à la voiture individuelle et de réduire les nuisances des camions sur les axes routiers pénétrant Rouen par l'Est.

DES SOLUTIONS EXISTENT

- > rouvrir la gare de Darnétal, point de connexion entre le TEOR et le TER Gisors/Serqueux/Buchy/Longuerue/Vieux Manoir/Morgny-la-Pommeraye/Saint-Martin-du-Vivier/Darnétal ;
- > transformer la ligne de cars de Gournay en bus à haut niveau de service sur la RN31 (BHNS*, fréquence élevée, trajets rapides, arrêts réduits et parkings relais) rejoignant la ligne TEOR au niveau de Darnétal ;
- > créer une liaison de BHNS* Boos/Rouen, sur la RN14 (RD6014) ;

> organiser le rabattement vers ces liaisons par covoiturage et transport à la demande.

Pour limiter les nuisances des camions qui convergent vers le port de Rouen, il faut aussi :

- > supprimer le péage d'Incarville et réduire ainsi le flux de camions qui évitent l'A13 en empruntant la RN14 et la RN15,
- > acheminer les céréales cultivées à l'est par le rail ou le fleuve, comme dans le Vexin français.

Pour conserver la mobilité de chacun dans une période de crise et diminuer les nuisances du trafic routier, il faut une volonté politique en faveur des services publics de transports collectifs et une organisation régulée des transports de marchandises.

C'est la voie pragmatique et réaliste que soutiennent les écologistes.

*BHNS = Bus à Haut Niveau de Service



EELV Plateau Nord

FUSION BIHOREL / BOIS GUILLAUME : MAIN BASSE SUR LA VILLE

En 1892 le quartier de Bihorel a été érigé en commune distincte de Bois-Guillaume. 120 ans plus tard, la commune est ramenée dans son giron avec une violence anti-démocratique dont il faudra se souvenir.

A chaque étape de cette affaire, la démocratie a été piétinée par les deux maires : ce projet n'était pas porté par leurs équipes lors de la campagne 2008 ; la promesse d'un référendum décisionnel n'a pas été tenue ; les résultats de la consultation citoyenne ont été ignorés ; l'arrêté préfectoral de création de la nouvelle commune (1er janvier 2012) a supprimé quatre conseillers municipaux issus des groupes minoritaires et d'opposition, conséquence jamais annoncée préalablement en conseil municipal (des recours ont d'ailleurs été déposés).

Dès les premiers mois, avec un recul sensible des services de proximité, les 9000 habitants de Bihorel ont vu leurs craintes se confirmer.

Ce projet ne serait-il rien d'autre qu'une manipulation pour garantir à l'UMP et au Nouveau Centre un règne sans partage sur cette nouvelle commune de la CREA? Deux faits sont à méditer : on a compté en juin 2011 le même nombre de voix exprimées dans les urnes contre cette fusion que celles qui ont permis l'élection du maire de Bihorel en 2008 ; ce 6 mai, François Hollande y a totalisé 52 % des voix.

Les élus et les militants EELV et ceux de l'association « Bihorel avec vous » se sont battus à toutes les étapes de cette fusion pour en dénoncer les méthodes. Ils sont rejoints par un groupe actif de citoyens, le CRAC (Comité de résistance et d'actions citoyennes), bien décidé à ne pas laisser impuni ce déni de démocratie sans précédent.



EELV Rive Gauche

DECHETS / SMEDAR

La bonne gestion de nos déchets est une question compliquée et dont les enjeux sont mal connus des habitants. Dans notre agglomération, si l'on note quelques progrès récents avec le développement de la filière bois et de la valorisation énergétique, on est encore loin du compte avec un taux de déchets recyclés de seulement 6%.

Les écologistes dénoncent l'erreur politique d'avoir fait le choix de l'incinération, modèle coûteux et source de nuisances. En première ligne, la rive gauche qui accueille l'usine d'incinération

VESTA avec ses flux de camions et ses émissions de particules en suspension dans l'air et de métaux lourds.

La situation n'est pas prête de changer car les collectivités sont liées par contrat pour de nombreuses années encore avec l'entreprise privée chargée de la gestion de l'usine.



Une rupture de contrat serait très onéreuse sans compter que l'usine, qui a coûté fort cher, n'est toujours pas amortie.

Pourtant nous ne sommes pas condamnés à l'attentisme, un autre modèle de gestion des déchets existe, plus économe en ressources naturelles, pour les finances publiques et le contribuable :

- > la réduction des déchets à la source, en incitant les usagers par une redevance incitative : payer ce que l'on produit à la place de la taxe forfaitaire actuelle ;
- > le recyclage des déchets, encore trop peu mis en œuvre, qui créera en outre de nombreux emplois « verts ».

EELV Rouen

ALIMENTATION : CANTINES ET CIRCUITS COURTS

DES CANTINES EN RÉGIE ET EN BIO !

En 2011 le contrat avec la société qui gérait les cantines de Rouen s'est achevé. La mobilisation de notre groupe d'élus et notre mouvement, aux côtés d'associatifs, a permis de reprendre en régie la gestion des cantines et de mettre ainsi progressivement en place notre projet d'alimentation « bio ».

POURQUOI LA RÉGIE ?

Au-delà du fait que l'alimentation de nos enfants est un enjeu important que l'on ne peut laisser au privé, la régie est le cadre parfait pour mettre en place notre projet. Gérer en régie nous permet de pouvoir suivre au plus près les étapes du projet en maîtrisant tous les aspects (comme le travail avec les enseignants, ce qui n'est pas le rôle d'une entreprise privée).

De plus la régie, en travaillant directement avec les agriculteurs, contribue au développement des filières courtes et bio.

QUEL PROJET METTONS- NOUS EN PLACE ?

Il repose sur trois éléments : une gestion en régie, des aliments bio, des produits frais et locaux. Le 100% bio est un objectif à long terme car notre territoire n'offre pas encore assez de fournisseurs. Ainsi, nous favorisons les produits frais et issus de l'agriculture locale.

Mais le bio c'est aussi un projet plus vaste, dont le but est de sensibiliser les enfants à une consommation alternative, respectueuse de la nature et de leur santé, et de les rendre acteurs de leur alimentation.

Ainsi s'instaure un nouveau rapport à l'alimentation qui ne peut se mettre en place qu'au tour d'un projet pédagogique construit avec l'équipe enseignante et la forte implication du personnel des cantines.



EELV Vallée du Cailly

CHAUFFERIE URBAINE

Nous le savons, le coût de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) est appelé à augmenter de manière forte dans les années qui viennent.

Aujourd'hui, plus de 8 millions de Français vivent dans la précarité énergétique et peinent à se chauffer correctement.

Une solution utilisant une énergie alternative voit le jour avec les nombreuses créations de chaufferies urbaines au bois sur l'agglomération.

Pionnières sur notre agglomération, Saint-Etienne-du-Rouvray et Rouen ont récemment été rejointes par Canteleu et prochainement peut-être Maromme et Mont-Saint-Aignan.

La multiplication de ces projets est une excellente nouvelle pour l'environnement mais aussi pour le portefeuille des ménages du-rant frappés par les augmentations du gaz, du pétrole et de l'électricité nucléaire (de l'ordre de 10% par an).



Les chaufferies urbaines relèvent de la responsabilité des communes qui sont parfois dépassées par la complexité technique et juridique et les montants financiers en jeu.

Une façon de dépasser cette difficulté serait de mutualiser les moyens techniques et financiers au niveau de la CREA qui a déjà la responsabilité de mettre en œuvre le Plan Climat Energie Territorial (PCET).

C'est un changement d'échelle qui est nécessaire pour permettre à l'ensemble des habitants de l'agglomération de bénéficier d'une énergie renouvelable à prix modéré et stable.



Et aussi ...

CULTURE : QUELLE POLITIQUE CULTURELLE À LA CREA ?

Force est de constater qu'à la CREA, la culture n'est pas l'affaire de tous... Si l'on peut saluer l'engagement récent de la collectivité dans le fonctionnement du Conservatoire National de Région et le remarquable travail du 106, le reste de la politique culturelle se distingue par son aspect erratique, anti-démocratique et sélectif.

> **Erratique**, par une politique de grands événements (festival impressionniste) qui vient déshabiller le travail patiemment mené sur le

territoire avec notamment la suspension du festival des Trans-Européennes qui avait le mérite de s'appuyer sur le tissu local. Quand la culture est instrumentalisée au profit de la communication... ;

> **Anti-démocratique**, quand un projet coûteux comme le futur Historial Jeanne d'Arc est décidé dans le secret des cabinets sans qu'il n'ait jamais été débattu en assemblée, amenant les élus communautaires à voter une délibération sans avoir eu connaissance de l'étude préalable ;

> **Sélectif** enfin, car comment peut-on justifier encore aujourd'hui, après près de trois ans de fonctionnement, que seuls les équipements culturels situés sur l'ancienne agglomération d'Elbeuf soient pris en charge par la CREA ?

Comment justifier que le futur Centre Dramatique National - né de la fusion de la Scène Nationale de Mont-Saint-Aignan / Petit-Quevilly et du Centre Dramatique Régional de Rouen - ne soit pas déclaré d'intérêt communautaire ? A quand une prise en compte des pratiques culturelles des habitants du territoire, se pré-occupant de lecture publique, des écoles de musique, d'éducation populaire, du lien social en favorisant la culture comme élément d'épanouissement des citoyens ?



LA SPL EN 5 QUESTIONS

Depuis 2010, un nouveau mode de gestion est à la disposition des collectivités, la société publique locale ou SPL, aujourd'hui choisi par une vingtaine de collectivités en France, pour nous loger, nous transporter, aménager nos territoires, distribuer notre eau... Comment ça marche ? Et dans notre agglomération, à quoi cela s'appliquerait-il ?

C'EST QUOI CE TRUC ?

C'est une entreprise privée (société anonyme), mais dont les actionnaires ne peuvent être que des collectivités territoriales ou leur groupement, avec des capitaux 100% publics (pas de banques ou d'opérateurs privés).

C'EST QUOI LA MISSION ?

D'abord réservée à l'aménagement, une SPL peut aujourd'hui être créée pour « aménager, construire ou exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial autre activité d'intérêt général ». En clair, elle s'applique aux projets urbains, (piscine, éco-quartier, parking (relais), lieux culturels, transports publics, gestion de l'eau ou des déchets...)

C'EST QUI LE BOSS ?

Elle doit être gérée par au moins 2 collectivités territoriales. D'autres peuvent la rejoindre en route (en augmentant le capital ou en vendant des actions détenues).

C'EST QUOI LE PLUS ?

Elle bénéficie du principe « in house » : elle échappe aux règles de la mise en concurrence qui s'imposent habituellement, mais à deux conditions : effectuer un contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services, et intervenir exclusivement pour le compte des collectivités actionnaires.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

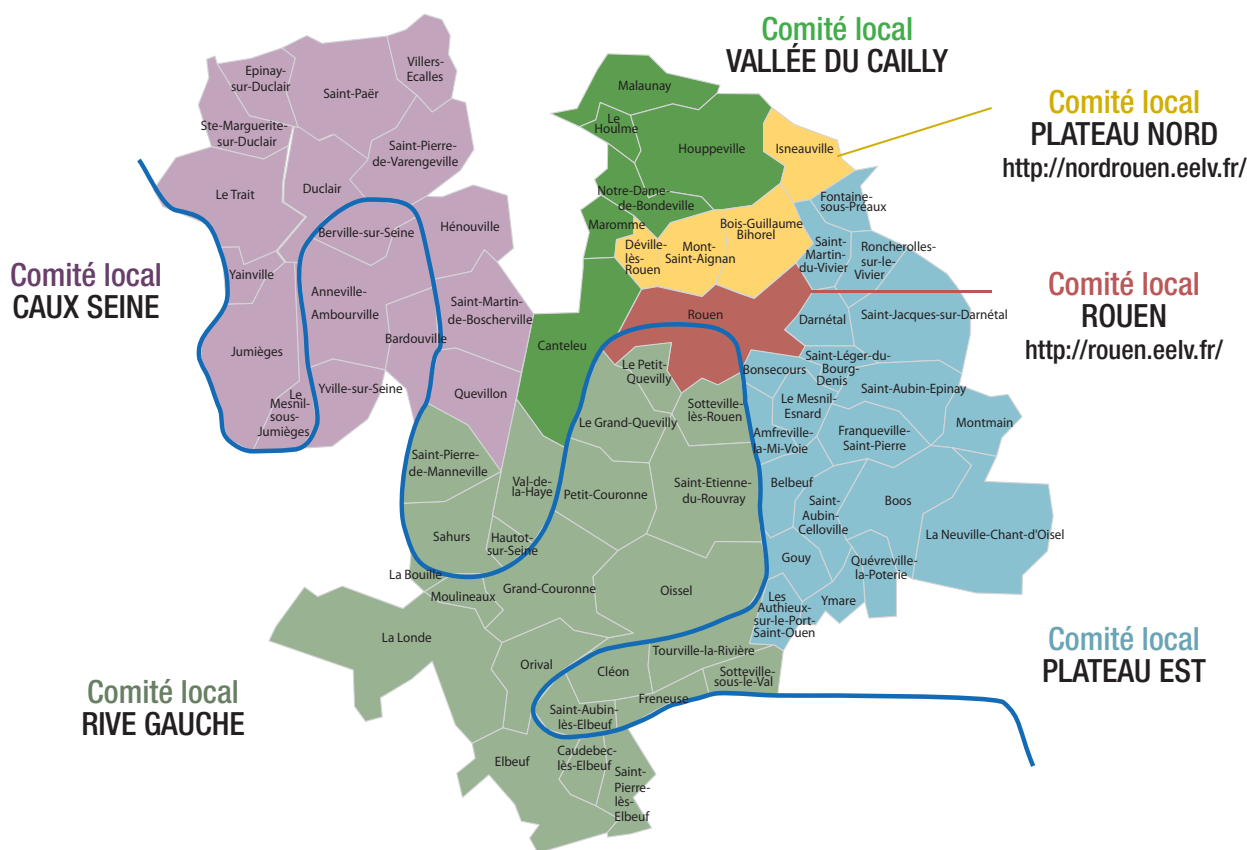
> un service public de la restauration scolaire élargi à plusieurs communes ou collectivités, qui nécessite une cuisine centrale, investissement coûteux dont ne peuvent se doter les petites communes, serait possible en SPL : Rouen dispose d'une cuisine centrale avec une capacité qui excède ses besoins de 6.000 repas jours. Une autre commune pourrait rejoindre ce service de restauration, tout le monde étant gagnant (pas d'investissements trop lourds / un prix de repas diminué).

> un service public du chauffage urbain d'agglomération pour lutter contre le développement de la précarité énergétique des ménages, pris en otage par la montée du prix du pétrole, du gaz et de l'électricité. Le chauffage, c'est une compétence des communes, qui sont souvent trop petites pour porter seules, financièrement et techniquement, un service public du chauffage urbain. Elles ont alors recours au privé. La SPL leur permettrait d'unir leurs forces en créant un outil dédié à la gestion des chaufferies urbaines sur l'agglomération, avec un service de qualité à un prix juste.

Reste à voir comment financer un tel projet alors que les banques hésitent à prêter aux collectivités. La solution existe pourtant : les communes pourraient suivre l'exemple des 40 grandes collectivités françaises qui se sont unies pour émettre des obligations sur le marché financier, à l'image des eurobonds et en attendant l'agence de financement des collectivités locales prévue pour 2013. Un projet qu'accompagnera le nouveau Président de la CREA ?

EN SAVOIR PLUS ? WWW.LESEPL.FR

EELV sur le territoire d'agglomération



CONTACTS

> Europe Ecologie Les Verts Haute-Normandie - 34/35 quai du Havre, 76000 Rouen

T. 02 35 70 12 10 - ecologie.hn@wanadoo.fr - <http://hautenormandie.eelv.fr/>

> Groupe des élu-es EELV à la CREA - Les rives de Seine, 100-112 av. du Mont Riboudet, 76000 Rouen

T. 02 35 52 93 35 - alice.briant@la-crea.fr - <http://vertagglom.wordpress.com/>

